

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.06.01 Convocation du 19.06.2001

Compte rendu affiché 29 Juin 2001

Présidente : Mme GUERIN, 1^{er} Adjoint

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents :
Objet : Représentants au :
**"Syndicat de Communes du Lycée
de Neuville-Val de Saône"**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	21
votants	28

Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY
MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMANN,
MARMONIER, MM. GONDELAUD, CHRETIN, Mmes PERRIN,
DESVIGNES, MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT,
Mme LABASOR. Conseillers Municipaux,

M. LAFFLY par Mme GUERIN - M. MEYER par M. POINT - M.
GOSSET par M. CHRETIN - Mme BERRA par Mme GLATARD -
Mme ZUILI par Mlle VEYRIER - Mme DURAND par
Mme WYMANN - M. MACHURAT par Mlle MILLET.

Absents représentés :

Absent excusé : M. FERNANDES.

Madame le Maire Adjoint explique que le *Syndicat de Communes du "Lycée de Neuville-Val de Saône"*, support juridique des communes concernées par la création du Lycée du Val de Saône, est en cours de constitution.

Elle explique que, d'ores et déjà, il est demandé au Conseil Municipal de Neuville-sur-Saône de désigner, conformément aux statuts adoptés par l'assemblée le 13.10.1999, **ses 3 représentants**.

L'élection se fait, comme pour toute nomination, au scrutin secret en application du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le résultat des élections municipales du 11 mars 2001,
- Vu les statuts du *Syndicat de Communes du "Lycée de Neuville-Val de Saône"* adoptés par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 13.10.1999,
- Procède à l'élection, au scrutin secret, de ses représentants à cet organisme,

- Enregistre les résultats suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Paul LAFFLY	René FAURE
Jacques MEYER	Michel AUROY
Eric BELLOT	Danièle MILLET

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 28 Juin 2001

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire :

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 25 octobre 2001

- de la publication le 26 octobre 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 octobre 2001